



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 30413

## Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les préoccupations du Conseil Départemental de l'Ordre Infirmier de Meurthe-et-Moselle. Il souhaite notamment qu'aucune décision et / ou modification relative à la formation et à l'exercice professionnel ne soit engagée avant que le Conseil de l'Ordre Infirmier ne soit encadré, à l'issue des élections de novembre 2008, par un échelon de coordination nationale. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur le sujet et s'il entend satisfaire à son attente.

## Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Hénart](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30413

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 septembre 2008, page 7722

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)